COMMUNE DE FERRIERES

BUDGET PARTICIPATIF : ANNEE 2023

GRILLE D'EVALUATION DES PROJETS RECEVABLES A DESTINATION DU COMITE DE SELECTION

CRITERES DE RECEVABILITE :

1.	Le dossier a-t-il été déposé dans les délais ?	**OUI**	**NON**
2.	Le porteur de projet est-il valable comme visé à l'article 3 du règlement ?	**OUI**	**NON**
3.	Le porteur de projet est une personne morale ; le PV prenant acte de la volonté de se porter candidat et désignant la personne de référence de l'instance décisionnelle est-il annexé au formulaire de candidature ? OU Le porteur de projet est une association de fait ou un comité de citoyen ; le formulaire a-t-il été signé par au moins 5 citoyens domiciliés à des adresses différentes mais toutes au sein de la commune de Ferrières et le représentant identifié ?	**OUI**	**NON**
4.	Le projet respecte-t-il la localisation telle que prévue à l'article 4 du règlement ?	**OUI**	**NON**
5.	Le projet est-il d'intérêt général ?	**OUI**	**NON**
6.	Le projet présente-t-il un caractère durable ?	**OUI**	**NON**
7.	Le projet précise-t-il le choix du type de projet selon l'article 10 du règlement ?	**OUI**	**NON**
8.	Le budget du projet ne dépasse-t-il pas XX% du budget total investi annuellement par la Commune ?	**OUI**	**NON**

9. Le budget présente-t-il un caractère réaliste et suffisamment précis par rapport à la description des investissements ou des dépenses matérielles ?	**OUI**	**NON**
10. Le budget ne propose-t-il pas des dépenses de fonctionnement ?	**OUI**	**NON**
11. Le projet répond-il à au moins un des objectifs du PCDR repris ci-dessous ? *Cochez les cases quand le projet répond à l'objectif :* ☐ Objectif 1 : Face à une entité multi-pôles, des conditions de vie de plus en plus hétérogènes et l'affaiblissement du lien social, améliorer le bien-être de toute la population en infrastructures et en moyens. ☐ Objectif 2 : Face à un besoin d'information de la population, coordonner et développer les outils de communication (en vue d'une plus large répercussion). ☐ Objectif 3 : Face à la richesse des biotypes et des paysages, respecter les ressources naturelles en synergie avec le PCDN. ☐ Objectif 4 : Face à une croissance moyenne actuelle de 40 habitants par an, développer une urbanisation durable conservant les caractéristiques typiques des hameaux. ☐ Objectif 5 : Face à des secteurs d'activités économiques diversifiés, créer des conditions positives afin de stimuler l'économie et l'emploi local des différents secteurs de manière intégrée.	**OUI**	**NON**

Pour être sélectionné, le projet doit avoir 100% de **OUI,** aux questions posées ci-dessus.

Voici la liste des projets sélectionnés et soumis au vote des citoyens en ligne ou sous format papier à l'administration communale du 15 février 2024 au 15 mars 2024 dans la mesure où le montant des projets recevables dépasse le montant alloué par la commune.